



Exercer la fonction de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif inter entreprise : 450,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne possédant le certificat de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses

PREREQUIS : Posséder le certificat de CSTMD

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

COMPRENDRE le rôle de CSTMD

ETRE CAPABLE de mettre en place une organisation TMD dans son entreprise

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, questions orales et exercices, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Les obligations de CSTMD

- Rappel des entreprises soumises à l'obligation de désigner un CSTMD
- Déclaration du CSTMD : modalités, contacts, suivi

2- Les missions du CSTMD selon le chapitre 1.8.3 de l'ADR

- Réglementation
- En pratique
 - Comment auditer les pratiques ?
 - Quelle organisation mettre en place ?
- Veille des évolutions

3- Rapport annuel

- Contenu réglementaire
- Présentation

4- Déclaration d'événement

- Obligation de déclaration
- Modalités de déclaration

5- Rapport d'accident

- Obligation de rapport
- Méthode d'analyse des accidents

6- Lien avec la démarche HSE des entreprises